



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Dix Décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2015

Secrétaire de séance : Mme Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** : M. AUFFRET — R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – G. BARRA **Adjoints**

S. ALLEG - A. PELLEGRINO – S. BEURRIER – A. DUBOIS – S. ARNOULD – A. RASKIN - J. TOCQUER  
C. VELAY - E. MENUT – N. PERRICHON - A. CELKA – M. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

**Absent excusé** : J. RAYNAUD (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à E. MENUT)

J-L. GIRAUD (pouvoir donné à G. BARRA) - J. ROBERT HENSELER ( pouvoir donné à M. AUFFRET)

W. DUBOSQ (pouvoir donné à C. BOUGE)

**Absent** : S. LELUIN

### ADOPTION DES CONGES SPECIAUX 2016

Monsieur le Maire propose comme chaque année de fixer les jours de congés spéciaux attribués au personnel de la collectivité.

Pour l'année 2016, les jours suivants sont proposés sous réserve de l'avis favorable de la CTP du Centre de Gestion :

- |                        |                                    |
|------------------------|------------------------------------|
| - Vendredi 6 mai       | : Pont de l'Ascension              |
| - vendredi 15 juillet  | : Pont du 14 Juillet               |
| - Lundi 31 octobre     | : Pont du 1 <sup>er</sup> Novembre |
| - Vendredi 23 décembre | : Pont de Noel                     |

Ces jours de congés spéciaux suivent le même régime que les jours fériés : pas de récupération en cas de maladie et de R.T.T.

Pour permettre la continuité du service public, l'office du tourisme et l'accueil connaîtront une organisation spécifique dans le cadre de l'application desdits congés spéciaux, notamment en période d'été.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'ADOPTER** le régime des congés spéciaux proposé ci-dessus pour l'année 2016.
- **DE DONNER** à M. le Maire tout pouvoir pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE